

Il faut (vite) rendre le vaccin anti-rougeole obligatoire

MICHEL GOLDMAN

Professeur d'immunologie et fondateur de l'Institut I3h à l'Université libre de Bruxelles

L'épidémie de rougeole progresse de façon inquiétante en Europe. Selon un dernier rapport publié le 28 mai par le Centre Européen de Prévention et de Contrôle des Maladies plus de 44.000 cas ont été enregistrés de janvier 2016 à mars 2019, dont 734 en Belgique.

Et si la rougeole est responsable de dizaines de milliers de morts en Afrique et en Asie, elle tue aussi en Europe. Au cours des trois dernières années, 84 enfants et adultes y sont décédés de la rougeole, dont 13 en Italie, 4 en France et 1 en Allemagne.

Fort heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer de décès en Belgique, mais tout indique que nous sommes exposés à vivre de tels drames dans un avenir proche. En effet, la Belgique fait partie des 5 pays (avec la Roumanie, l'Italie, la France et l'Allemagne) où la rougeole est considérée comme endémique.

Déjà 177 nouveaux cas...

Rien qu'au cours du premier trimestre 2019, 177 nouveaux cas ont été rapportés dans notre pays et l'actualité récente dans une école de Morlanwelz et à la prison de Lantín ne fait que confirmer la progression de l'épidémie.

La cause principale de cette situation est claire: le nombre croissant d'enfants qui échappent à la vaccination en raison du refus ou de la négligence de leurs parents.

Les enfants non vaccinés sont en effet à la fois les victimes et les responsables de la résurgence de la maladie. Il faut savoir que dès que la proportion d'individus non vaccinés dépasse 5%, le virus peut se répandre dans la population et déclencher des épidémies.

Fake news

Comment en est-on arrivé à franchir ce seuil critique? La défiance particulière vis-

à-vis du vaccin anti-rougeole remonte à une «fake news» alléguant qu'il pouvait entraîner l'autisme. Publiée en 1998 dans un journal médical réputé (The Lancet) qui la démentira ultérieurement, cette fausse information a grandement contribué à nourrir les mouvements anti-vaccin de par le monde. La diabolisation de l'industrie pharmaceutique et la mise en cause de l'objectivité des experts scientifiques dans le contexte de la montée des populismes ont fait le reste.

Les campagnes d'information et de sensibilisation sont indispensables pour surmonter les hésitations qui ont surgi dans le grand public. Leur objectif est de restaurer une couverture vaccinale adéquate, en vaccinant tous les bébés qui peuvent être immunisés et en augmentant la proportion de pré-adolescents ayant reçu la deuxième dose du vaccin anti-rougeoleux (seulement 75% des enfants de 11-12 ans ont reçu cette deuxième dose en fédération Wallonie-Bruxelles).

Obligation vaccinale

En France, le gouvernement a considéré qu'il fallait aller plus loin. Il a donc rendu obligatoire la vaccination contre la rougeole ainsi que 10 autres maladies infantiles. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, cette mesure s'est d'ores et déjà révélée efficace pour les vaccins administrés au cours des premiers mois de la vie. Ainsi, le taux de vaccination contre la méningite de type C a augmenté de 36% et le nombre d'enfants atteints de cette maladie a été réduit de façon importante (seulement 4 cas en 2018 contre 17 en 2017).

L'impact de l'obligation vaccinale sur la couverture contre la rougeole n'est pas encore évaluable — la première dose du vaccin étant administrée à l'âge de 12 mois — mais il y a toutes les raisons de penser que les mêmes effets positifs seront observés. La vaccination est également obligatoire en Italie et le gouvernement allemand devrait adopter une mesure similaire dès cet été.

Face à la situation préoccupante que nous connaissons aujourd'hui en Belgique, il est temps de s'inspirer de nos voisins. N'attendons pas le premier décès d'un enfant non vacciné pour ouvrir le débat qui s'impose sur la vaccination obligatoire.

Dès que la proportion d'individus non-vaccinés dépasse 5%, le virus peut se répandre dans la population et déclencher des épidémies.